



Rapport de la quatrième réunion du Groupe de Travail sur un Programme de Documentation des Captures

Tenue par vidéoconférence, 26-28 avril 2021

DISTRIBUTION :

Participants à la réunion
CPC de la CTOI
Présidente de la CTOI
Présidente du Comité d'Application de la CTOI
Président du Comité Scientifique de la CTOI

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

IOTC-CDSWG04 2021 Rapport de la 4^{ème} réunion du
Groupe de Travail sur un Programme de documentation
des captures. Tenue par vidéoconférence, 2021
IOTC–2021–CDSWG04–R[F]:26 pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Indian Ocean Tuna Commission
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél : +248 422 5494
Email: IOTC-secretariat@fao.org
Site web : <http://www.iotc.org>

Acronymes

CdA	Comité d'Application
CDS	Programme de Documentation des Captures
CPC	Parties contractantes et Parties non-contractantes coopérantes
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
DCP	Dispositif de Concentration des Poissons
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTMOMCG	Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion
LSTLV	Grand palangrier thonier
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
PT	Programme de travail
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
SSN	Système de Surveillance des Navires
TBD	À définir
UE	Union Européenne
ZEE	Zone Économique Exclusive

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le Rapport du GTMOMCG a été rédigé en utilisant les termes suivants et les définitions associées en vue d'éviter toute ambiguïté liée à l'interprétation de certains paragraphes.

Niveau 1 : *D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :*

RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : *D'un organe subsidiaire de la Commission à une Partie contractante ou Partie coopérante non-contractante (CPC), au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 3 : *Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :*

A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS CONTEXTUELLES	5
1. OUVERTURE DE LA REUNION (PRESIDENT)	6
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION (PRESIDENT)	6
3. ADMISSION DES OBSERVATEURS (PRESIDENT)	6
4. EXAMEN DE LA SITUATION DE LA COMPOSITION DU GT-CDS (SECRETARIAT)	6
5. PRESENTATION DU DOCUMENT DE DISCUSSION (PRESIDENT)	6
6. EXAMEN DU DOCUMENT DE DISCUSSION (PRESIDENT/MEMBRES/SECRETARIAT)	6
7. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL (PRESIDENT/MEMBRES/SECRETARIAT)	8
8. ÉLECTION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU GT-CDS (PRESIDENT/MEMBRES/SECRETARIAT)	8
9. DATES DE LA PROCHAINE REUNION DU GT-CDS (MEMBRES)	8
10. AUTRES QUESTIONS (LE CAS ECHEANT) (MEMBRES)	8
APPENDICE 1 LISTE DES PARTICIPANTS	10
APPENDICE 2 ORDRE DU JOUR DE LA REUNION	12
APPENDICE 3 DOCUMENT DE DISCUSSION	13
APPENDICE 4 LISTE CONSOLIDÉE DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION	26

Informations contextuelles

Les Évaluations des performances (2009 et 2015) de la Commission des Thons de l’Océan Indien (CTOI) contenaient des recommandations visant à ce que la CTOI développe un système de Suivi, de Contrôle et de Surveillance (SCS) exhaustif, y compris un Programme de documentation des captures (CDS), et plus précisément :

- i. La CTOI devrait développer un système complet de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) par le biais de la mise en œuvre de mesures déjà en vigueur et au travers de l’adoption de nouvelles mesures et d’outils tels qu’un possible mécanisme régional d’observateurs embarqués, un éventuel système de documentation des captures ainsi qu’un possible système d’arraisonnement et d’inspection. *Recommandation 51, Rapport du Comité d’Évaluation des Performances de la CTOI Janvier 2009. Commission des Thons de l’Océan Indien. 56 pp.*
- ii. La CTOI devrait continuer à développer un système SCS complet à travers la mise en œuvre des mesures déjà en vigueur et par l’adoption de nouvelles mesures et d’outils tels qu’un éventuel système de documentation des captures, en tenant compte du processus actuellement en cours au sein de la FAO. *Paragraphe 149 (a), IOTC–2016–PRIOTC02–R[F]: 86 pp.*

Ces recommandations ont été adoptées par la Commission et ont servi de base à une évaluation approfondie du développement d’un CDS électroniques (e-CDS) pour la CTOI. Les résultats de cette évaluation ont été présentés à un atelier tenu à Maputo, au Mozambique, le 12 février 2019. Cet atelier a recommandé de mettre en place un Groupe de travail chargé d’orienter le développement d’un CDS. Cette recommandation a par la suite été approuvée par la deuxième réunion du Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG02), le Comité d’Application (CdA16) et la Commission (S23).

Depuis lors, quatre réunions du Groupe de travail sur un CDS ont été tenues. En réponse à la recommandation de la 3^{ème} réunion du GT-CDS, les Termes de Référence du Groupe de Travail sur un Programme de Documentation des Captures ont été élaborés et approuvés par la Commission en novembre 2020. La quatrième réunion du GT-CDS (GT-CDS04) a été la première réunion tenue après l’approbation des TdR. Le présent rapport inclut un compte-rendu du GT-CDS04, tel que convenu par les membres du GT-CDS04.

1. OUVERTURE DE LA REUNION (Président)

1. La réunion s'est tenue en ligne, via Zoom, du 26 au 28 avril 2021.
2. L'ordre du jour figure à l'[Appendice 2](#) et la Liste des participants est incluse à l'[Appendice 1](#). Un total de 20 participants (12 États Membres et experts invités) a participé à la réunion. La quatrième réunion du Groupe de Travail sur un Programme de Documentation des Captures (GT-CDS) a été présidée par M. Yuki Morita (Japon).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION (Président)

3. Le GT-CDS04 **A ADOPTÉ** l'ordre du jour qui figure à l'[Appendice 2](#) (tel que soumis par le Président).

3. ADMISSION DES OBSERVATEURS (Président)

4. Aucun observateur n'a été désigné pour participer au GT-CDS et aucun observateur n'a demandé à prendre part à cette réunion.

4. EXAMEN DE LA SITUATION DE LA COMPOSITION DU GT-CDS (Secrétariat)

5. Le GT-CDS04 **A RECOMMANDÉ** que le Secrétariat développe, dès que possible, une page web spéciale pour les futures réunions du GT-CDS afin qu'un plus grand nombre de Membres, non-membres coopérants, experts invités et observateurs de la CTOI soient tenus informés de la réunion prévue.
6. Le GT-CDS04 **A RECOMMANDÉ** que le Comité d'Application (CdA) et la Commission encouragent les Membres qui ne l'ont pas encore fait, à désigner dès que possible leurs participants au GT-CDS.
7. Le GT-CDS04 **A PRIS NOTE**, au 26 avril 2021, des Membres actuels du GT-CDS (20 Parties contractantes et experts invités) : Australie, Bangladesh, Comores, Union Européenne, Inde, Indonésie, Iran, Rép. islamique d', Japon, Corée, Rép. de, Madagascar, Maldives, Mozambique, Seychelles, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, Tanzanie, Thaïlande, Yémen et experts invités.
8. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** que le nombre de membres participant au GT-CDS04 au tout début de la réunion n'atteignait techniquement pas le quorum (11) au titre du paragraphe 4, de l'Article XII du Règlement intérieur. La réunion a donc été prématurément ajournée le premier jour. Le quorum a été atteint le deuxième jour de la réunion.
9. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** que l'absence de quorum, si les membres du Groupe de Travail ne participent pas à ses réunions, compromet l'efficacité de ces Groupes de Travail.
10. Le GT-CDS04 **A PRIS NOTE** de l'avis du Secrétariat que, dans la pratique, de nombreux Groupes de Travail/réunions de Groupes de Travail, voire certaines réunions des organes subsidiaires, se sont officiellement tenus par le passé sans remplir le quorum. Comme suite à ces précédents, le GT-CDS04 **A CONVENU** de convoquer officiellement la session.
11. Le GT-CDS04 **A RECOMMANDÉ** que le CdA et la Commission fournissent une orientation plus claire sur l'interprétation et l'application de la « règle relative au quorum » pour les réunions des organes subsidiaires, notamment pour les réunions des Groupes de Travail, en vertu du Règlement intérieur de la CTOI, compte tenu des précédents susmentionnés.
12. Le GT-CDS04 **A RECOMMANDÉ** que le CdA et la Commission encouragent les Membres à confirmer explicitement leur participation en réponse aux invitations et à prendre part aux réunions aux fins de l'organisation efficace des futures réunions.

5. PRESENTATION DU DOCUMENT DE DISCUSSION (Président)

13. Le Président a présenté le Document de Discussion sous forme de présentation Powerpoint ([Appendice 3](#)).
14. Le GT-CDS04 **A PRIS CONNAISSANCE** de la présentation du Président sur le Document de Discussion (DD) et **A généralement CONVENU** que le DD constitue un bon point de départ pour les futures discussions du GT-CDS.

6. EXAMEN DU DOCUMENT DE DISCUSSION (Président/Membres/Secrétariat)

15. Le Président a invité les participants à soumettre des questions, des commentaires ou des suggestions sur la présentation.

Format des futurs travaux du GT-CDS

16. Le GT-CDS **A NOTÉ** que le Document de Discussion présentait un aperçu des réalisations du GT-CDS : en vue d'atteindre les objectifs fixés, la structure principale de la proposition de stratégie se compose de composantes centrales de la conception de base, de questions opérationnelles et administratives et d'un échéancier. Ces éléments seraient, si nécessaire, étayés ou renseignés par des documents et mécanismes de référence et les recommandations du GT-CDS.
17. Le GT-CDS04 **A CONVENU** que les diagrammes des pages 4 et 5 du DD constituent de bons formats pour développer le produit final du GT-CDS (proposition de stratégie de CDS de la CTOI).

Options 1-3 de la conception de base du CDS (décrites aux pages 90-95 du document IOTC-2019-WPICMM02-étude SCS-CDS)

18. Le Président **A RAPPELÉ** au GT-CDS les trois options (diapositive 9) : **Option 1** : la CTOI, conjointement avec l'ICCAT, l'IATTC et la WCPFC, lance un cycle de négociations de type Kobe, axé sur le développement d'un super CDS-thons, desservant ces quatre ORGP ; **Option 2** : la CTOI construit sa propre plateforme et permet à d'autres futurs systèmes d'accéder à certaines de ses données et vice-versa ; **Option 3** : Aller de l'avant et développer un CDS de la CTOI autonome.
19. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** que l'Option 1 serait la solution idéale mais qu'elle prendrait probablement beaucoup de temps et nécessiterait la participation des autres ORGP thonières.
20. Le GT-CDS04 **A CONVENU** qu'il convenait d'accorder la priorité à l'examen de cette composante car sans choisir entre l'une des trois options, il est difficile pour le GT-CDS de mener des discussions détaillées sur les autres composantes.
21. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** qu'il ignorait l'état d'avancement du développement d'un CDS pour les thons tropicaux au sein des autres ORGP et que sans ces informations il était impossible d'évaluer la viabilité de l'Option 1.
22. Le GT-CDS04 **A CONVENU** qu'à ce stade il est difficile de rejeter l'une des options 1-3 et que la situation au sein des autres ORGP (ICCAT, IATTC et WCPFC) représente des informations capitales pour un examen approfondi.
23. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** qu'obtenir la position officielle des autres ORGP pourrait prendre beaucoup de temps. **RECONNAISSANT** que les Secrétariats ne peuvent pas représenter les points de vue de leurs ORGP et **NOTANT** l'échéancier pour les travaux du GT-CDS, le GT-CDS04 **A CONVENU** qu'il pourrait être moins long d'obtenir une réponse si la question posée visait simplement à demander des informations sur la situation actuelle.
24. Le GT-CDS04 **A RECOMMANDÉ** que le CdA et la Commission demandent au Secrétariat de contacter les Secrétariats de l'ICCAT, de l'IATTC et de la WCPFC pour solliciter des informations concernant (i) l'état actuel des discussions sur le développement d'un CDS pour les thons tropicaux et (ii) le cas échéant, un échéancier cible convenu pour ce développement, en vue d'obtenir ces informations d'ici la fin août 2021. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** que, dans le cadre de ce processus, les Secrétariats de l'ICCAT, de l'IATTC et de la WCPFC ne sont pas censés demander les points de vue de leurs Membres pour soumettre leurs réponses.
25. Le GT-CDS **A NOTÉ** que les options 2 et 3 avaient reçu des opinions favorables de la part des Membres et qu'elles devraient donc rester ouvertes pour examen.
26. Le GT-CDS **A CONVENU** de revoir cette question après avoir obtenu les réponses des autres ORGP. Le GT-CDS04 **A** également **CONVENU** que pour donner suite à l'option 1 (super CDS de type Kobe), toutes les réponses des autres ORGP devaient être suffisamment ambitieuses pour respecter les délais du GT-CDS de la CTOI.

Espèces devant être couvertes par le CDS de la CTOI

27. Le GT-CDS04 **A RAPPELÉ** que pour choisir les espèces qui seront couvertes, les TdR du GT-CDS lui demandent de tenir compte de l'état du stock, du risque INN, du niveau de commerce international et des difficultés de mise en œuvre, et que, dans un premier temps, le CDS pourrait couvrir les thons tropicaux (BET, YFT, SKJ).
28. Le GT-CDS04 **A CONVENU** que la page 10 du DD constituait généralement un bon format pour examen mais **A CONVENU** que de nouvelles discussions spécifiques sont nécessaires.
29. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** qu'un Total Admissible de Captures ou des Règles d'exploitation peuvent encourager la sous-déclaration et que d'autres espèces (en plus du BET, YFT et SKJ) pourraient donc être incluses à mesure que ces derniers sont développés, et **A NOTÉ** les difficultés liées à l'évaluation du risque de pêche INN.

30. Le GT-CDS04 **A CONVENU** d'ajouter d'autres facteurs pour examen, tels que l'existence de « limite de captures » et la « valeur économique (prix) des espèces de thons ».

Conception d'un programme électronique/nécessité de tenir particulièrement compte des flottilles artisanales

31. Le GT-CDS04 **A RAPPELÉ** sa décision antérieure que le CDS devrait être électronique.
32. Le GT-CDS04 **A RECONNU** l'importance de tenir particulièrement compte des flottilles artisanales mais **A** également **NOTÉ** l'absence de définition de « flottilles artisanales », laquelle est nécessaire pour mettre en œuvre un CDS de la façon pertinente. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** qu'il existe deux possibles façons d'y remédier : (i) une discussion sur le libellé de la définition dans le cadre du glossaire de la CTOI/GTMOMCG, (ii) examiner comment le Programme de documentation de captures de thon rouge électronique (eBCD) de l'ICCAT définit les « flottilles artisanales » qui jouissent d'un traitement particulier (accorder un certain temps pour la transition du support papier vers un support électronique).
33. Le GT-CDS04 **A FAIT OBSERVER** qu'un CDS couvre les poissons qui sont commercialisés au niveau international et que si certaines pêcheries en sont exemptées il serait plus difficile de détecter des produits illicites.
34. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** que certains pays pourraient rencontrer des difficultés pour mettre en place un eCDS dans le secteur artisanal et nécessiteraient une assistance à ce titre.
35. Le GT-CDS04 **A CONVENU** de rajouter une 5^{ème} option permettant aux flottilles artisanales d'utiliser un CDS « électronique simplifié » pour examen futur. Le GT-CDS04 **A PRIS NOTE** d'un ensemble de points de vue des Membres côtiers sur l'option préférable parmi les options 1-5. Le GT-CDS04 **A ENCOURAGÉ** les Membres côtiers à partager des commentaires écrits, par correspondance, pendant la période intersessions expliquant leurs observations sur les avantages/inconvénients de chaque option.
36. Le GT-CDS04 **A CONVENU** de poursuivre les discussions sur la façon de répondre à cette question sans compromettre les objectifs du CDS de la CTOI définis par la Commission.

Questions opérationnelles et administratives

37. Le GT-CDS04 **A CONVENU** de renvoyer les discussions approfondies sur cette section aux futures réunions du GT-CDS, étant donné que les discussions sur cette question dépendent fortement de l'option 1-3 de la conception de base (cf. paragraphe 26) que préfère la prochaine réunion du GT-CDS.

7. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL (Président/Membres/Secrétariat)

38. Le GT-CDS04 **A CONVENU** du futur programme de travail décrit au point 6 de l'ordre du jour ci-dessus.
39. Le GT-CDS04 **A CONVENU** que 2-3 réunions supplémentaires, au moins, seront nécessaires pour achever les travaux du GT-CDS dans les délais impartis.
40. Le GT-CDS04 **A ENCOURAGÉ** les Membres à partager toute information utile potentielle, pendant la période intersessions, pour discussion approfondie au sein de ce GT.

8. ÉLECTION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU GT-CDS (Président/Membres/Secrétariat)

41. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** que le Président en exercice (M. Yuki Morita, Japon) devait quitter les fonctions de Président d'ici le mois de juin et **A** également **NOTÉ** qu'aucune candidature n'avait été présentée à ce jour.
42. Le GT-CDS **A DEMANDÉ** aux Membres de désigner un ou plusieurs candidat(s) d'ici le 21 mai 2021.
43. Le GT-CDS **A CONVENU** que si aucune candidature n'était présentée d'ici la date-limite, le Secrétariat assumerait les fonctions de Président jusqu'à ce qu'une nomination ne soit faite.

9. DATES DE LA PROCHAINE RÉUNION DU GT-CDS (Membres)

44. Le GT-CDS **A CONVENU** que le Président en exercice organiserait par correspondance, pendant la période intersessions, les dates provisoires de la prochaine réunion du GT-CDS (GT-CDS05) d'ici la fin mai 2021 et présenterait ces dates provisoires au CdA et à la Commission.

10. AUTRES QUESTIONS (LE CAS ÉCHEANT) (Membres)

45. Les Membres n'ont pas soulevé d'autres questions.

46. La réunion a été levée avec l'adoption des principaux points de discussion préparés et présentés par le Président.

47. Le Rapport de la réunion a été adopté par correspondance le 13 mai 2021.

APPENDICE 1
LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENT

Mr. Yuki Morita (Japan)
yuki_morita470@maff.go.jp

International Affairs
Division

Raufath.nizar@fishagri.gov.
mv

Fisheries Agency,
Government of JAPAN

Mr. Ahmed Shifaz

mako_iioaka540@maff.go.jp

Ministry of Fisheries,
Marine Resources and
Agriculture

AUSTRALIE

Absent

Mr. Hiroyuki Morita

ahmed.shifaz@fishagri.gov.
mv

International Affairs
Division

BANGLADESH

Absent

Fisheries Agency,
Government of JAPAN

MOZAMBIQUE**COMORES**

Mr. Said Boina

[hiroyuki_morita970@maff.
go.jp](mailto:hiroyuki_morita970@maff.go.jp)

Mr. Antonio Kechane
Cuambe

Direction Générale des
Resources Halieutiques

Mr. Kenta UEDA

Fishery Monitoring
Technician

dalaili@live.fr

International Affairs
Division

National Fisheries
Administration

UNION EUROPÉENNE

Ms. Laura Marot

Fisheries Agency,
Government of JAPAN

kechane@gmail.com

Directorate-General for
Maritime Affairs and
Fisheries of the European
Commission

kenta_ueda740@maff.go.jp

SEYCHELLES

laura.marot@ec.europa.eu

CORÉE, Rép. de

Mr. Ilkang Na
Ministère des océans et des
pêches

Mr. Johnny Louys

Manager Monitoring and
Surveillance

INDE

Absent

ikna@korea.kr

Autorité des pêches des
Seychelles

jlouys@sfa.sc

INDONÉSIE

Absent

Mr. Won Tae-Hoon

SOMALIE

Absent

Korea Overseas Fisheries
Cooperation Center

4indamorning@kofci.org

IRAN, Rép. islamique d'

Mr. Fariborz Rajaei

MADAGASCAR

Absent

Iran Fisheries Organisation

rajaeif@gmail.com

MALDIVES

Maleeha Haleem

AFRIQUE DU SUD

Mr. Qayiso Mketsu

Department of
Environment, Forestry and
Fisheries

qayisomk@daff.gov.za

JAPON

Ms. Mako IIOKA

Hawwa Nizar

SRI LANKA

Ms. Sepalika Wickramasinghe Director (Quality Control) For Director General Department of Fisheries and Aquatic Resources sepalikawic@gmail.com	Absent <u>TANZANIE, République Unie de</u> Mr. Christian Alphonse Nzowa Senior Compliance Officer Deep Sea Fishing Authority christian.nzowa@dsfa.go.tz	Fish Inspection and Quality Control Division passarapak@hotmail.com Mr. Kanit Naksung Director of Fish Quarantine and Fishing Vessels Inspection Division Department of Fisheries, Thailand k_naksung@yahoo.com
Mr. M Marcus, Director (Fisheries Management), Department of Fisheries and Aquatic Resources mallikage67@gmail.com	<u>THAÏLANDE</u> Mrs. Passarapa Kaewnern Head of Physical and Sensory Laboratory	<u>YÉMEN</u> <u>Absent</u>

SOUDAN**EXPERTS INVITÉS**

Mr. Chia-Chun Wu
jiachun@Ms.1.fa.gov.tw

Mr. Tsung Yueh Tang
tangty@ofdc.org.tw

Mr. Ken Chien-Nan Lin
chiennan@ms1fa.gov.tw

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN

Mr. Gerard Domingue Compliance Manager gerard.domingue@fao.org	Mr. Carlos Palin Technical Assistant – MCS Expert SWIOFish2 Project (IOTC Component) compliance.expert@iotc.org	Ms. Claudette Matombe Claudette.Matombe@fao.org Mr. Florian Giroux Compliance Coordinator Florian.Giroux@fao.org
---	--	---

APPENDICE 2
ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

**ORDRE DU JOUR CONFIRME : REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR UN
PROGRAMME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES**

Date: 26-28 avril 2021

Lieu : En ligne

Plateforme: Zoom

Horaire: 11h00–15h00 tous les jours (heure des Seychelles)

Président : M. Yuki Morita (Japon) **Vice-président :** À décider

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION** (Président)
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
3. **ADMISSION DES OBSERVATEURS** (Président)
4. **EXAMEN DE LA SITUATION DE LA COMPOSITION DU GT-CDS** (Secrétariat)
5. **PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE DISCUSSION** (Président)
Document : Document de discussion
6. **DISCUSSION BASÉE SUR LE DOCUMENT DE DISCUSSION** (Président/Membres/Secrétariat)
Document : Document de discussion
Selon qu'il convient, autres documents présentés à la 3^{ème} Réunion du GT-CDS
7. **FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL** (Président/Membres/Secrétariat)
Document : Document de discussion
8. **ÉLECTION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU GT-CDS** (Président/Membres/Secrétariat)
Document : Document de discussion
IOTC-2021-WPICMM04-10_Rev1
9. **DATES DE LA PROCHAINE RÉUNION DU GT-CDS** (Membres)
Document : Document de discussion
10. **AUTRES QUESTIONS (LE CAS ÉCHÉANT)** (Membres)

APPENDICE 3
DOCUMENT DE DISCUSSION

27/04/2021

Document de Discussion du GT-CDS de la CTOI

4^{ème} Réunion du GT-CDS
26-28 avril 2021

Yuki Morita (Japon)
Président du GT-CDS

1

Ce document de discussion vise à :

- Examiner les tâches du GT-CDS (TdR) confiées par la Commission [3-5p]
- Examiner l'aperçu global des réalisations du GT-CDS [7p]
- Progresser dans l'examen de la composante « (ii) Conception de base » des TdR, en se basant sur les discussions de l'année dernière [8-11p]
- Lancer la discussion sur la composante « (iii) Questions opérationnelles et administratives » « (iv) Échéancier » des TdR [12-22p]
- Examiner le futur programme de travail/calendrier du GT-CDS, incluant le processus d'élection d'un nouveau Président [23p]

2

Programme de Documentation des Captures de la CTOI
Termes de Référence du Groupe de travail sur un programme de documentation des captures

(Tâches confiées par la Commission)

3

3

Paragraphe généraux

Finalité

1. Le Groupe de travail sur un programme de documentation des captures (GT-CDS) sera ouvert à tous les membres et non-membres coopérants de la Commission ainsi qu'aux observateurs et experts externes ayant l'expertise pertinente dans ce domaine. Le Groupe de travail sur un programme de documentation des captures (GTCDS) a été créé avec la mission **d'orienter le développement/de proposer un schéma directeur et un échéancier (une stratégie) pour le CDS de la CTOI (stratégie de CDS de la CTOI)**.

Objectif

2. Les objectifs de la stratégie de CDS de la CTOI visent, à travers la mise en place du CDS, à contribuer à ce qui suit :

- a. La certification, la vérification et la validation de la légalité des produits afin d'**éliminer le commerce de produits capturés de façon illicite** et d'assurer la **traçabilité des produits** jusqu'au marché de destination final.
- b. La **soumission d'informations scientifiques** aux fins de la gestion des pêches.

Établissement des rapports

4. Le GTCDS fera rapport sur l'avancement des travaux au CdA en vue de **présenter une proposition de stratégie de CDS de la CTOI à la CTOI en 2022** qui serait soumise à l'examen de la Commission pour adoption. Lorsque la stratégie sera adoptée par la Commission, le GTCDS **étudiera de nouvelles dispositions particulières pour le processus et la documentation du CDS, incluant l'élaboration d'un projet de Résolution relative au CDS et de ses formulaires associés**, conformément à la stratégie adoptée.

5. Le GTCDS pourra présenter, à la Commission et à ses organes subsidiaires pertinents, les recommandations pertinentes qu'il juge nécessaires afin d'atteindre les objectifs de la stratégie de CDS de la CTOI.

Réunions

6. Le GTCDS fonctionnera, dans la mesure du possible, **par voie électronique**. Les réunions physiques, le cas échéant, devront se tenir consécutivement à d'autres réunions.

Paragraphe opératifs

Principales responsabilités

3. Lors de la conception de la stratégie, le GTCDS tiendra compte des éléments suivants :

(I) Documents et systèmes de référence

a. Les **Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises élaborées par la FAO** en 2017 et le rapport **Élaboration d'un système exhaustif de SCS et d'un programme de documentation des captures électronique pour la CTOI**, élaboré par un consultant en **2018 (rapport du consultant)**.

b. Les systèmes de documentation des captures actuels et proposés au sein **d'autres ORGP/Organisations** (y compris **l'ICCAT, la CCSBT et la CCAMLR**) et au sein **des Membres de la Commission**.

(II) Conception de base

a. Composantes de base du CDS du Rapport de la 3^{ème} Réunion du GT-CDS (10-11 février 2020) à traiter plus avant dans le cadre des TdR :

i) **Options 1-3 de la conception de base du CDS** (décrites aux pages 90-95 du rapport du consultant).

ii) **Espèces** devant être couvertes par le CDS de la CTOI compte tenu de l'état du stock, du risque INN, du niveau de commerce international et des difficultés de mise en œuvre.

iii) Dans un premier temps, le CDS pourrait couvrir les **thons tropicaux** (patudo, albacore et listao) **puis progressivement les autres espèces CTOI**.

iv) **Conception d'un programme électronique**.

v) Nécessité d'accorder une **attention particulière aux flottilles artisanales**.

(III) Questions opérationnelles et administratives

a. Les **ressources** qui seraient requises pour mettre en œuvre et opérationnaliser un CDS impliqueraient nécessairement une étude des aspects financiers de la CTOI, du renforcement des capacités, programmes de formation et coûts associés.

b. **Questions opérationnelles de collecte, soumission, gestion, analyse, comparaison et diffusion des données** au regard de la faisabilité pratique des parties prenantes concernées (navires de pêche, par exemple).

c. Les **rôles et responsabilités** en ce qui concerne la certification et la vérification dévolus à toutes les parties prenantes appropriées (autorité de l'État du pavillon, Secrétariat de la CTOI), dans le cadre de la législation internationale actuelle.

d. Possibilités d'utiliser la **technologie émergente** pour accroître l'efficacité et réduire les coûts sous l'angle spécifique de la transmission électronique des données et des formulaires requis.

e. **L'intégration du CDS** dans le cadre global de suivi, contrôle et surveillance (**SCS**) et de **gestion** de la CTOI, incluant d'autres obligations de déclaration des données, et dans les programmes nationaux/régionaux (Réglementation de l'UE en matière d'INN, par exemple) et en évitant la duplication des travaux.

(IV) Échéancier

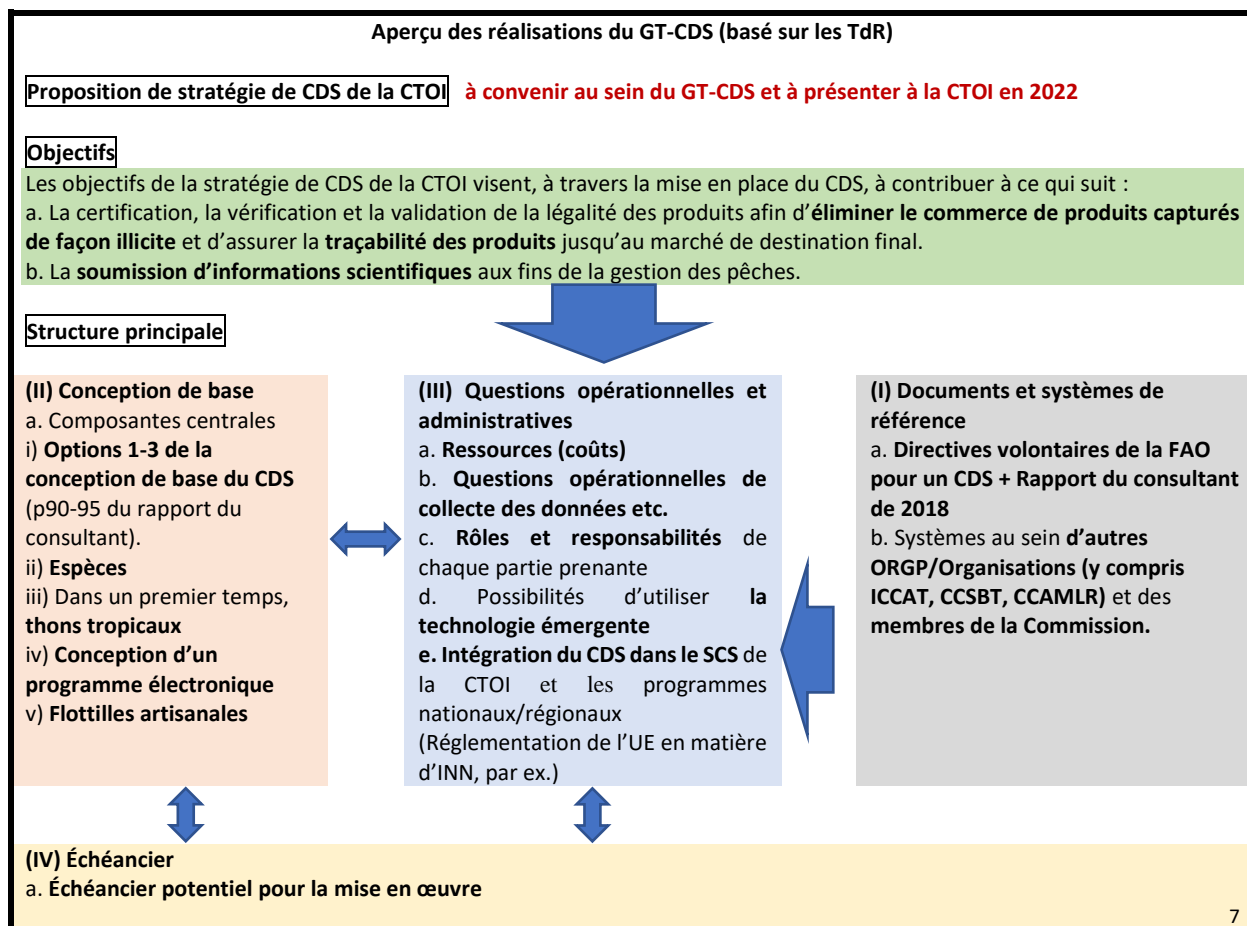
Un **échéancier potentiel pour la mise en œuvre**, avec l'établissement de priorités et/ou une approche progressive, en tant que de besoin.

5

Examen de la stratégie de CDS de la CTOI

3

6



Aperçu de la structure de base de la stratégie de CDS de la CTOI

Composantes		Recommandation	(Selon qu'il convient) Documents de référence (ICCAT, CCSBT, CCAMLR, Directives FAO)
Conception de base	Options 1-3 de la conception de base du CDS	Progresser dans l'examen en se basant sur les discussions de l'année dernière	
	Espèces, dans un premier temps thons tropicaux		
	Conception d'un programme électronique.		
	Attention particulière aux flottes artisanales		
Questions opérationnelles	Ressources (coûts)		
	Questions opérationnelles		
	Rôles et responsabilités de chaque partie prenante		
	Possibilités d'utiliser la technologie émergente		
	Intégration du CDS dans le SCS de la CTOI et les programmes nationaux/régionaux (Réglementation de l'UE en matière d'INN)		
Échéancier potentiel pour la mise en œuvre			

8

II) a-i) Options 1-3 de la conception de base du CDS (décrites aux pages 90-95 du rapport du consultant)**(Extrait du Rapport de la 3^{ème} Réunion du GT-CDS)****OPTION DE CDS PRÉFÉRÉE D'APRÈS L'ÉTUDE SUR LE CDS**

Le Secrétariat de la CTOI a présenté les trois options disponibles pour la CTOI afin de développer un CDS :

Option n°1

La CTOI, l'ICCAT, l'IATTC et la WCPFC lancent un cycle de négociations de type Kobe, axé sur le développement d'un super CDS-thons, desservant ces quatre ORGP.

Option n°2

Adoption d'une conception de système dans laquelle la CTOI construit sa propre plateforme et permet à d'autres futurs systèmes d'accéder à certaines de ses données et vice-versa. (pour détecter la « double fraude »). Généralement compliqué en raison de questions liées à la confidentialité des données et de compatibilité de plateforme.

Option n°3

Aller de l'avant et développer un CDS de la CTOI autonome. La WCPFC s'emploie à développer cette option depuis 10 ans, ce qui doit encore donner lieu à l'adoption d'une MCG. Alors que cette option entraînera la mise en œuvre d'un CDS de la CTOI, elle aura les conséquences suivantes :

Un CDS inefficace quant à sa capacité à limiter l'incidence de la pêche INN ;

Une nouvelle érosion de la coordination internationale sur les questions liées au commerce alors que l'harmonisation est nécessaire et largement recommandée comme meilleure pratique ;

Une grave érosion des chances pour les ORGP thonières d'atteindre un jour l'option 1 (un super CDS), puisque la CTOI aura déjà investi/choisi un système autonome.

Recommandation/s du GTCDS**Les options 1 et 3 ont reçu le même niveau de soutien. Le GT a recommandé que cette question soit traitée de manière plus approfondie dans les TdR du GTCDS.**

→ Autre discussion approfondie ? Cet élément de base doit être convenu à une phase précoce...

9

(II) a-ii) Espèces devant être couvertes par le CDS de la CTOI, au regard de l'état du stock, du risque d'INN, du niveau de commerce international et des difficultés de mise en œuvre.**(II) a-iii) Dans un premier temps, le CDS pourrait couvrir les thons tropicaux (patudo, albacore et listao) puis progressivement les autres espèces CTOI.**

- Quelles espèces couvrons-nous ? patudo ? albacore ? listao ?
- Les TdR nous chargent de tenir compte : de l'état du stock, du risque d'INN, du niveau de commerce international et des difficultés de mise en œuvre.
- Points de vue potentiels sur chacun de ces éléments :

	Points de vue potentiels	Patudo	Albacore	Listao
État du stock	Avis le plus récent du Comité Scientifique sur l'état des stocks			
Risque INN	Degré de captures non déclarées			
Niveau de commerce international	Commerce/captures au niveau mondial en se basant sur Fishstat de la FAO			
Difficulté de mise en œuvre	- Ratio de captures par les flottilles artisanales - Volume de captures dans l'océan Indien - Complexité des compositions par engin - Identification des problèmes spécifiques et des solutions potentielles			
Tout autre facteur ?		Programme de Document Statistique (Rés 01/06 et Rés. 03/01)	Une Session extraordinaire s'est tenue en mars 2021. En cours de discussion	

Niveau de commerce international :

	Capture (t)	Commerce (t)	% de commerce
Patudo	424 644	153 399	36%
Albacore	1 562 192	556 179	36%
Listao	3 242 856	1 714 584	53%

Note 1 : Les données correspondent à 2018 (FAO Fishstat J)

2. Étant donné qu'il est difficile de calculer le % de commerce pour la zone de compétence de la CTOI, les chiffres correspondent au monde entier

11

(II) a-iv) Conception d'un programme électronique

(II) a-v) Nécessité d'accorder une attention particulière aux flottilles artisanales.

(Extrait du Rapport de la 3^{ème} Réunion du GT-CDS)

SUPPORT DU CDS DE LA CTOI

Le Secrétariat de la CTOI a présenté la recommandation issue de l'étude sur le CDS en ce qui concerne un CDS sur support papier ou un CDS électronique. Actuellement, aucun CDS n'a été créé au format électronique dès le départ. Les CDS de la CCAMLR et de l'ICCAT ont été développés comme CDS sur support papier et ont été mis à niveau pour devenir des systèmes entièrement électroniques après plusieurs années d'utilisation sur papier. Il est clair que cette situation ne devrait pas se reproduire au sein de la CTOI et que le système devrait être électronique dès le départ.

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a noté que les mécanismes de commerce international de thonidés s'orientent de plus en plus vers des systèmes électroniques et que l'ICCAT dispose d'un e-CDS et que la CCSBT s'emploie à mettre en place un système de ce type. Le GT a convenu que le CDS de la CTOI devrait être, par conséquent, un programme électronique. Certains participants du GT ont toutefois indiqué que lors de l'application du CDS aux flottilles artisanales, d'autres approches pourraient être nécessaires à court terme.

- Comment répondons-nous au besoin d'accorder une attention particulière aux flottilles artisanales ? Les possibles options pourraient être:

	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
Flottilles artisanales	Électronique	Électronique avec une période de préparation plus longue	Papier	Permet d'utiliser un CDS sur support papier, sous réserve de conversion en un CDS électronique à une phase ultérieure (par ex. en une semaine)
Autres flottilles	Électronique	Électronique	Électronique	Électronique

12

Aperçu de la structure de base de la stratégie de CDS de la CTOI

Composantes	Recommandation	(Selon qu'il convient) Documents de référence (ICCAT, CCSBT, CCAMLR, Directives FAO)
(II) Conception de base	a-i) Options 1-3 de la conception de base du CDS a-ii)iii) Espèces, dans un premier temps thons tropicaux a-iv) Conception d'un programme électronique. a-v) Attention particulière aux flottilles artisanales	
(III) Questions opérationnelles	a. Ressources (coûts) b. Questions opérationnelles c. Rôles et responsabilités de chaque partie prenante d. Possibilités d'utiliser la technologie émergente e. Intégration du CDS dans le SCS de la CTOI et les programmes nationaux/régionaux (Réglementation de l'UE en matière d'INN par ex.)	
(IV) Échéancier potentiel pour la mise en œuvre		

Lancer la discussion

(III) a. Ressources qui seraient requises pour mettre en œuvre et opérationnaliser un CDS. Cela impliquera nécessairement une étude des aspects financiers de la CTOI, du renforcement des capacités, des programmes de formation et des coûts associés.

Coûts initiaux	CTOI - Coût direct ? - Coût de personnel ?	ICCAT		CCSBT	CCAMLR
		Année	Euros (€)		
		2012	224 297,04	<ul style="list-style-type: none"> Le CDS a été développé en interne par le Gestionnaire des données du Secrétariat Aucun financement ou autre soutien spécial n'a donc été fourni pour le CDS Tout coût financier a été couvert par le budget actuel de la CCSBT L'effort de développement du personnel du Secrétariat était environ : <ul style="list-style-type: none"> 75% des heures du Gestionnaire des données (DM) sur 6-8 mois +10% des heures du DM par la suite 	?
		2013	201 699,75		
		2014	437 684,24		
		Source : Programme de documentation des captures de l'ICCAT, 6p (Secrétariat de l'ICCAT, 2020)		Source : Programme de documentation des captures (CDs de la CCSBT, 25p (Secrétariat de la CCSBT, 2020)	
Coûts de fonctionnement	- Coût direct ? - Coût de personnel ?	Année	Euros (€)	<u>Membres :</u> Il n'y a généralement pas de coûts financiers en dehors du budget ordinaire de la CCSBT, sauf pour l'acquisition des marques, environ 31-35 Yen/marques ou 450 AUD/marques <u>Coûts de logiciel :</u> Très faibles, en général seuls trois produits logiciels ou logiciels achetés historiquement utilisés <u>Temps du personnel du Secrétariat :</u> Gestionnaire données : env. 10-20% des heures/an Responsable application (avant d'avoir un assistant) : env 30-40% des heures/an (après avoir un assistant) : env. 20-25% des heures/an Personnel saisie données Assistant CDS env. 15 000 AUD/an	?
		2015	323 605,68		
		2016	364 860,79		
		2017	300 000,00		
		2018	403 194,44		

Source : Programme de documentation des captures de l'ICCAT, 6p (Secrétariat de l'ICCAT, 2020)

Source : Programme de documentation des captures (CDs de la CCSBT, 26p (Secrétariat de la CCSBT, 2020)

14

IOTC-2020-S24-R[F]

APPENDICE 8
BUDGET DE LA CTOI POUR 2021 ET INDICATIF POUR 2022

(unité : USD)

	Chiffres réels 2019	2020	2021	2022
Total des coûts de personnel	2,152,161	2,514,220	2,709,184	2,763,368
2 Dépenses de fonctionnement				
2.1 Renforcement des capacités	31,694	40,000	40,000	40,000
2.2 Co-financement subventions	166,109	188,400	26,700	0
2.2 Science/Données				
2.3 Co-financement subventions	19,670	0	0	0
2.3 Application				
2.4 Divers Imprévis	0	0	0	0
2.5 Consultants/Prestataires de services	104,550	568,600	597,800	597,800
2.6 Déplacements professionnels	149,628	160,000	165,000	165,000
2.7 Réunions	67,913	135,000	145,000	145,000
2.8 Interprétation	124,616	140,000	135,000	135,000
2.9 Traduction	101,679	110,000	110,000	110,000
2.10 Équipement	17,822	25,000	25,000	25,000
2.11 Dépenses de fonctionnement général	48,357	68,000	71,300	71,300
2.12 Impression	0	0	0	0
2.13 Imprévis	0	10,000	10,000	10,000
Total dépenses de fonctionnement	832,038	1,445,000	1,325,800	1,299,100
SOUS-TOTAL	2,984,198	3,959,220	4,034,984	4,062,468
3 Contr. suppl Seychelles	0	-20,100	-20,100	-20,100
4 Frais de gestion FAO	134,433	178,165	181,574	182,811
5 Risque de déficits	-	0		
6 FPR	246,544	250,000	25,000	250,000
TOTAL GÉNÉRAL	3,365,175	4,367,285	4,221,458	4,475,179

*Partiellement omis par manque d'espace

Source : CTOI, 2020, Rapport de la 24^e Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien. Tenue par vidéoconférence, 2-6 novembre 2020. IOTC-2020-S24-R[F] : 54p

15

(III) b. Questions opérationnelles de collecte, soumission, gestion, analyse, comparaison et diffusion des données au regard de la faisabilité pratique des parties prenantes concernées (navires de pêche, par exemple).

(Extrait du Rapport de la 3^{ème} Réunion du GT-CDS)

CDS sur support papier de la CCSBT	eBDC de l'ICCAT
De nombreux processus manuels : saisie des données et comparaison des données, vérification des divergences et communication avec les membres en ce qui concerne les problèmes rencontrés.	De nombreux processus automatisés : aucune saisie de données requise par le Secrétariat, vérifications automatisées et alertes intégrées pour le suivi des captures par rapport à l'allocation et toute capture excessive, et vérifications croisées automatisées d'autres informations.

- Ci-dessus le point de vue du Secrétariat.

- Qu'en est-il du point de vue de autres principales parties prenantes (navires de pêche, Membres), notamment au regard de la collecte et soumission des données ?

16

III) c. Rôles et responsabilités en ce qui concerne la certification et la vérification dévolus à toutes les parties prenantes appropriées (autorité de l'État du pavillon, Secrétariat de la CTOI), dans le cadre de la législation internationale actuelle

Au sein de l'ICCAT :

- Chaque BCD se compose de différentes sections : capture, transfert, élevage, mise à mort, commerce.
- Chaque section doit être complétée par les opérateurs concernés et validés, par la suite, par leur État du pavillon et/ou de la ferme.
- Lors de la validation les autorités de l'État du pavillon confirment que les produits visés dans chaque section du BCD ont été capturés et transférés conformément aux mesures de conservation et de gestion applicables convenues par la Commission de l'ICCAT.

Source : Programme de documentation de captures de l'ICCAT, 3p (Secrétariat de l'ICCAT, 2020)

17

Source : Annexe 2, Recommandation 18-13 de l'ICCAT (Recommandation de l'ICCAT amendant la recommandation 18-02 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique est et la Méditerranée)

18

Au sein de la CCSBT...

- Chaque document de CDS doit être **certifié** (signé) pour confirmer que les diverses informations fournies sont « complètes, authentiques et correctes »
- La quasi-totalité des documents de CDS (sauf les formulaires de marquage et de transfert dans les fermes) doit également être **validée** (signée) par le chargé de validation habilité.
- La validation se compose de tous les contrôles généraux du formulaire de CDS pour confirmer que toutes les informations détaillées ont été enregistrées en totalité et avec exactitude et correspondent à l'expédition
- La validation est réalisée par un chargé de validation habilité qui est :
 - Un fonctionnaire du gouvernement, ou
 - Une personne mandatée pour agir en qualité de chargé de validation habilité au nom du Gouvernement

Source : Programme de documentation de captures de la CCSBT (CDS), 12-13p (Secrétariat de la CCSBT, 2020)

(III) d. Possibilités d'utiliser la technologie émergente pour accroître l'efficacité et réduire les coûts, sous l'angle spécifique de la transmission électronique des données et des formulaires requis.

- Il est suggéré de traiter cet élément à une phase ultérieure.
- Le partage d'informations spécifiques sur une technologie potentiellement utile est encouragé.

20

(III) e. Intégration du CDS dans le cadre global de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et de gestion de la CTOI, incluant d'autres obligations de déclaration des données et programmes nationaux/régionaux (Réglementation de l'UE en matière d'INN, par exemple) et en évitant la duplication des travaux.

(Extrait du Rapport de la 3^{ème} Réunion du GT-CDS)

Recommandation/s du GTCDS

Le GT a noté que le CDS de l'UE prévoit la reconnaissance des CDS développés par les ORGP. Le GT a convenu qu'un CDS de la CTOI devrait s'adapter aux exigences du marché de l'UE.

Le GT a recommandé de traiter la question de la reconnaissance de manière plus approfondie dans les TdR du GTCDS et d'inclure d'autres États de marché.

... Quelle sera la prochaine étape ?

Les possibles options pourraient être:

- Demander des informations aux Membres ayant un programme de contrôle du commerce national/régional (par. ex UE, Japon) sur leurs exigences minimales afin que le CDS de la CTOI puisse être ajusté à celui-ci et éviter toute duplication inutile des travaux.
- Étudier si les CDS existants dans les autres ORGP (ICCAT, CCSBT et CCAMLR) sont intégrés dans d'autre cadre de SCS ou de gestion (demander aux Secrétariats ?)

21

(IV) a. Échéancier potentiel pour la mise en œuvre, avec l'établissement de priorités et/ou une approche progressive, en tant que de besoin.

- Il est suggéré de traiter cet élément à une phase ultérieure, en se basant sur les discussions approfondies sur les « Questions opérationnelles et administratives »
- En tout état de cause, un temps de préparation suffisant serait nécessaire pour tous les membres avant la mise en œuvre.

22

Futur programme de travail

- Élection d'un nouveau Président du GT-CDS (avant la fin de la Session annuelle de la Commission, juin 2021). **Les Membres sont priés de désigner un/des candidat(s) avant le 21 mai 21(P). Il est suggéré que si aucune candidature n'est présentée, le Secrétariat assumerait les fonctions de Président jusqu'à ce qu'une nomination ne soit faite.**
- Établissement de rapport pour le CdA (31 mai-2 juin 2021)
- Au moins 2-3 réunions supplémentaires d'ici juin 2022 afin d'achever l'élaboration de la Stratégie de CDS de la CTOI. Les dates de la prochaine réunion du GT-CDS (5^{ème}) devront être organisées par le nouveau Président élu.

Composantes		Programme de travail
(II) Conception de base	a-i) Options 1-3 de la conception de base du CDS	
	a-ii)iii) Espèces, dans un premier temps, thons tropicaux	
	a-iv) Conception d'un programme électronique	
	a-v) Attention particulière aux flottilles artisanales	
(III) Questions opérationnelles	a. Ressources (coûts)	
	b. Questions opérationnelles	
	c. Rôles et responsabilités de chaque partie prenante	
	d. Possibilités d'utiliser la technologie émergente	
	e. Intégration du CDS dans le SCS de la CTOI et les programmes nationaux/régionaux (Réglementation de l'UE en matière d'INN)	
(IV) Échéancier potentiel pour la mise en œuvre		23

Merci de votre attention !

24

APPENDICE 4**LISTE CONSOLIDÉE DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION**

CDSWG04 ([Para. 5](#)) Le GT-CDS04 **A RECOMMANDÉ** que le Secrétariat développe, dès que possible, une page web spéciale pour les futures réunions du GT-CDS afin qu'un plus grand nombre de Membres, non-membres coopérants, experts invités et observateurs de la CTOI soient tenus informés de la réunion prévue.

CDSWG04 ([Para.6](#)) Le GT-CDS04 **A RECOMMANDÉ** que le Comité d'Application (CdA) et la Commission encouragent les Membres qui ne l'ont pas encore fait, à désigner dès que possible leurs participants au GT-CDS.

CDSWG04 ([Para.11](#)) Le GT-CDS04 **A RECOMMANDÉ** que le CdA et la Commission fournissent une orientation plus claire sur l'interprétation et l'application de la « règle relative au quorum » pour les réunions des organes subsidiaires, notamment pour les réunions des Groupes de Travail, en vertu du Règlement intérieur de la CTOI, compte tenu des précédents susmentionnés.

CDSWG04 ([Para.12](#)) Le GT-CDS04 **A RECOMMANDÉ** que le CdA et la Commission encouragent les Membres à confirmer explicitement leur participation en réponse aux invitations et à prendre part aux réunions aux fins de l'organisation efficace des futures réunions.

CDSWG04 ([Para.24](#)) Le GT-CDS04 **A RECOMMANDÉ** que le CdA et la Commission demandent au Secrétariat de contacter les Secrétariats de l'ICCAT, de l'IATTC et de la WCPFC pour solliciter des informations concernant (i) l'état actuel des discussions sur le développement d'un CDS pour les thons tropicaux et (ii) le cas échéant, un échéancier cible convenu pour ce développement, en vue d'obtenir ces informations d'ici la fin août 2021. Le GT-CDS04 **A NOTÉ** que, dans le cadre de ce processus, les Secrétariats de l'ICCAT, de l'IATTC et de la WCPFC ne sont pas censés demander les points de vue de leurs Membres pour soumettre leurs réponses.